

MD FAM JR

DOCUMENT D'INTRODUCTION AU RLS JARDINS-ROUSSILLON

MÉDECINE FAMILIALE

Mise à jour : Octobre 2021

Mot du président de la table locale de médecine générale

Bonjour chers collègues,

Il m'est très heureux de vous accueillir au sein de notre région. Je suis persuadé que vous vous intégrerez magnifiquement à nos belles équipes sur le terrain. Le début de pratique entraîne nécessairement des doutes et des questionnements qui sont tout à fait normaux dans un contexte de nouveauté.

Je vous invite à consulter les prochaines pages et à être actifs au sein du comité jeunesse afin de soutirer le maximum des outils qui vous sont transmis en plus de bénéficier d'un mentorat via des pairs.

En complément, visitez notre site internet, section comité jeunesse (Activités)
Mot de passe : caribou

http://www.medfamjr.com

Bienvenue au RLS Jardins-Roussillon !

Dr Félix Le-Phat-Ho

Président de la table locale de médecine générale
Responsable local du DRMG de la Montérégie
Coordonnateur médical 1re ligne
Hospitaliste en médecine générale (Hôpital Anna-Laberge)
Prise en charge et sans rendez-vous (GMF-R Le Trait d'union)



TABLE DES MATIÈRES

RLS Jardins-Roussillon
RTS Montérégie-Ouest
Le comité jeunesse
La table locale de médecine générale
FMOQ/AMOSO/AMCLSCQ
Les rendez-vous de la 1re ligne de Roussillon (R1R)
Le portail première ligne
AMP
GMF/GMF-R/GMF-U
GAMF
Accueil clinique
CRDS/APSS
Loi sur les soins de fin de vie
Formation continue
Facturation et finances
RAMQ
Acomptes provisionnels/impôts
ACPM
Permis de pratique et le CMQ
Les Fondations
Santé mentale et entraide
Implication et mobilisation
Bottin
Liste des responsables de la région
Acronymes

RLS JARDINS-ROUSSILLON

Le réseau local de services **Jardins-Roussillon** est un sous-territoire de la Montérégie-Ouest avec plus de 225 000 habitants, ce qui représente près de la moitié de sa population (Pôle 2). Il s'étend de Châteauguay jusqu'à La Prairie sur la portion riveraine et jusqu'à Napierville et Hemmingford proche de la frontière américaine.

Le RLS se subdivise en 3 sous-territoires de CLSC. Le grand **Châteauguay** (Châteauguay, Mercier, Kahnawake), **Kateri** (St-Constant, Delson, La Prairie) et le **Jardins-du-Québec** (St-Isidore, St-Rémi, Napierville, Hemmingford).

c.f carte

https://www.portailpremiereligne.org/cliniques-medicales

Plus de **160 médecins omnipraticiens** pratiquent sur le territoire dans les différentes sphères de la médecine familiale : urgence, hospit, obstétrique, soins palliatifs, CHSLD, SAD, réserve autochtone de Kahnawake et bien sûr les CLSC/GMF/cliniques privées en groupe ou en solo.

RTS MONTÉRÉGIE-OUEST

Le réseau territorial de services de la Montérégie-Ouest correspond à la région desservie par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest ou communément, le **CISSSMO.**

Le RLS JR fait partie de ce grand ensemble subdivisé en 4 RLS. Les 3 autres étant : RLS Vaudreuil-Soulanges, RLS Suroît et RLS Haut St-Laurent.

Pour celles et ceux qui pratiquent en **établissement** (urgence, hospit, CLSC, CHSLD), vous devenez membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (**CMDP**) du CISSSMO qui se rassemble à plusieurs reprises durant l'année. Durant ces assemblées, le comité exécutif présidé par Dr Gaétan Filion présente l'ordre du jour. Les médecins de famille sont représentés par les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence et le responsable du DRMG soit respectivement, Dre Michèle Lemay, Dre France Fréchette et moi-même.

http://www.santemo.quebec



http://www.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/CISSSMO/Medical/11X17_CarteTerritoires.pdf

COMITÉ JEUNESSE

Le comité jeunesse a été mis sur pied l'an dernier afin de pallier au manque de soutien et de mentorat en début de pratique. De plus, il sera appelé à s'impliquer davantage auprès de la table locale et de la région afin de favoriser le point de vue des jeunes médecins et apporter un nouveau souffle au sein de la communauté médicale.

Les objectifs de ce comité se résument à **AMIES**

Appartenance ● **M**obilisation ● **I**nformation ● **E**ntraide ● **S**ensibilisation

LA TABLE LOCALE (DRMG)

La table locale est composée d'un président et de membres en règle qui doivent obligatoirement être médecin. Le président de la table est le responsable local du DRMG pour la Montérégie. Le rôle de la table locale est de coordonner, planifier et recruter les ressources en médecine générale du territoire. Les représentants du département de médecine générale, du département d'urgence, du CISSSMO ainsi que les directeurs et chefs cliniques des différents GMF/GMF-U/GMF-R/CLSC et cliniques privées sont présents. Il y a également plusieurs invités comme des infirmières, pharmaciens, T.S. et gestionnaires de clinique.

FMOQ/AMOSO/AMCLSCQ

Tout médecin omnipraticien en pratique doit obligatoirement être membre d'une association syndicale à laquelle il cotise annuellement. La plupart des médecins sont membres de l'**AMOSO (association des médecins omnipraticiens du sud-ouest**) ou de l'**AMORSL** (association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent) sur la rive-sud de Montréal, qui sont des branches de la **FMOQ** (Fédération des médecins omnipraticiens du Québec). Pour ce qui est des médecins pratiquant en **CLSC**, ils ont tous membres de l'**AMCLSCQ** (association des médecins de CLSC du Québec), mais se rapportent également à la FMOQ.

http://www.amoso.ca

Guide pour l'installation en pratique : https://guide-pratique.fmoq.org/

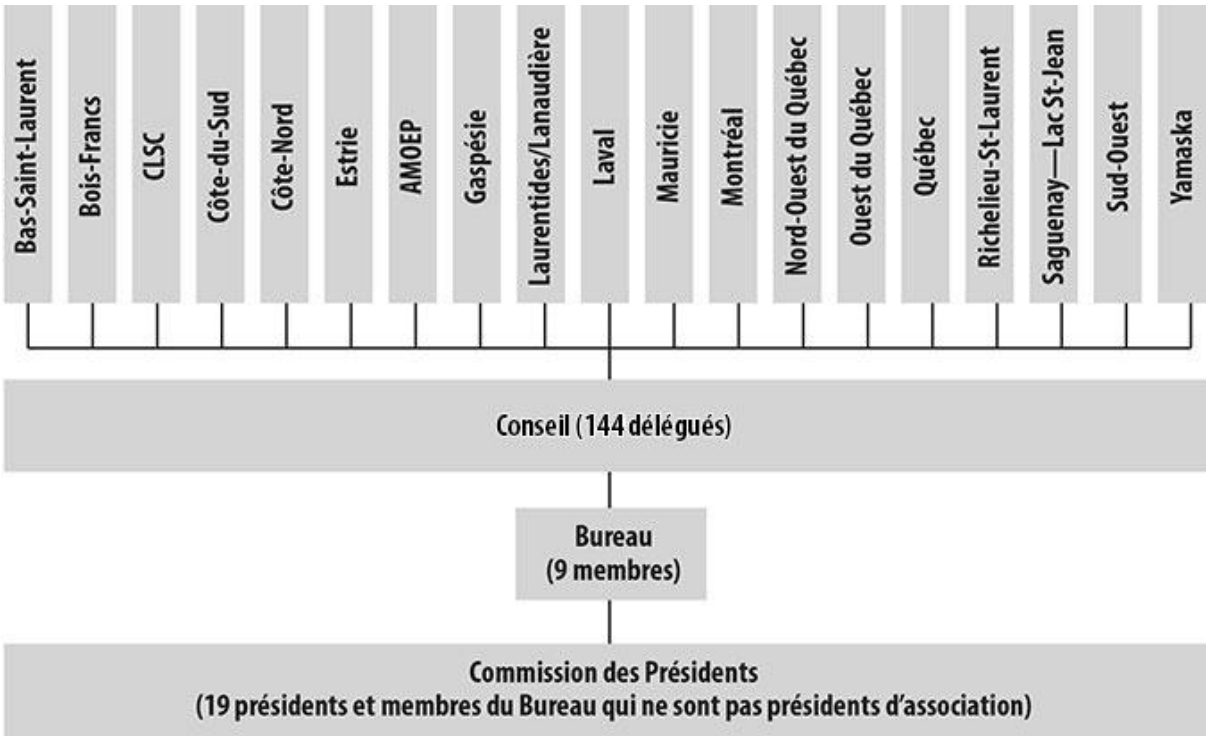
Vous serez tous automatiquement membres de la FMOQ, mais vous devez **absolument vous inscrire vous-mêmes à l'une des associations** pré-citées. Dans le contexte de Jardins-Roussillon et pour les médecins qui ne pratiquent pas en CLSC, nous vous recommandons de vous inscrire à l'**AMOSO.** En plus de faire bénéficier l'asso d'un revenu d'opération (basé sur le nombre d'inscriptions), vous pourrez également voter en ligne en tant que membre en règle et assister aux assemblées qui ont généralement lieu à Valleyfield.

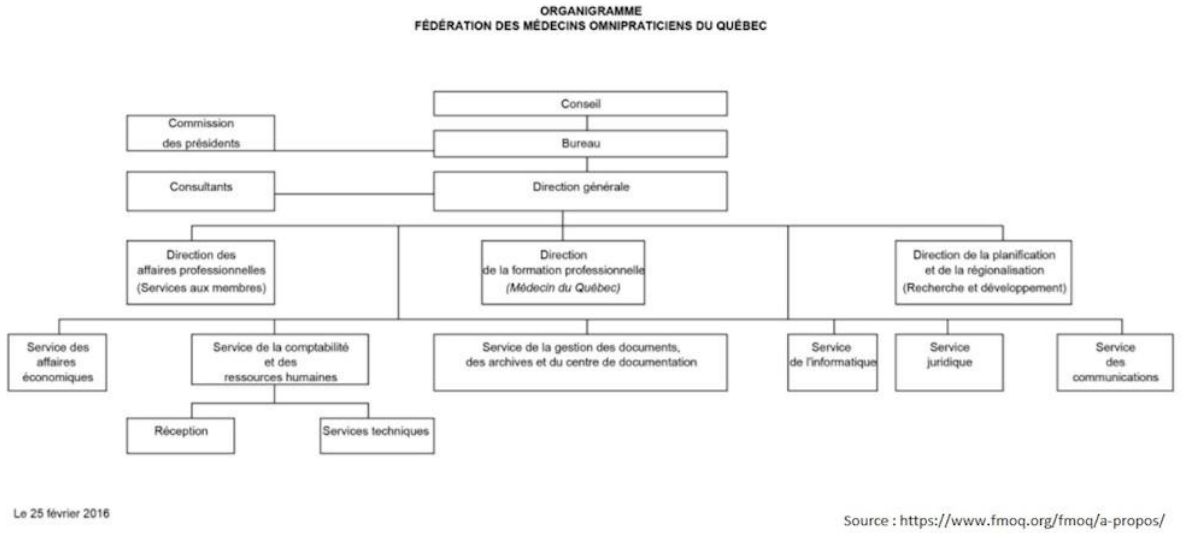
Pour vous inscrire à l'**AMOSO**, vous devez remplir le formulaire et l'envoyer par fax ou courriel.

Télécopieur : (514) 455-0756
Amoso.fmoq@gmail.com

https://www.amoso.ca/inscription

Pour comprendre comment fonctionne l'organigramme de la FMOQ, voici des graphiques tirés du site de l'AMOBSL





LES RENDEZ-VOUS DE LA PREMIÈRE LIGNE DU ROUSSILLON (R1R)

(Événement mis en pause depuis la pandémie)

À chaque année, cet événement consiste à rassembler plusieurs professionnels et intervenants de la première ligne, à favoriser le réseautage et la collaboration interprofessionnelle au sein du territoire.

Pour plus de détails :

https://www.medfamjr.com/r1r

PORTAILPREMIERELIGNE.ORG

(Le site a été utilisé comme ressource au début de la pandémie et va être revampé dans les prochains mois pour devenir un espace d'information pour la population)

Suite à la première édition des R1R, il a été hautement suggéré de mettre sur pied un bottin à jour des ressources disponibles sur le territoire. La table locale est allée plus loin et a formé un comité portail web première ligne afin de bâtir et lancer un site internet inspiré de la collaboration interprofessionnelle et de la desserte communautaire. Le site a été recyclé pour les fins de la pandémie du covid-19.

AMP

Les **activités médicales particulières** sont les activités minimales que vous devez faire en Montérégie sous peine de pénalité financière en cas de non-respect. Vous avez **3 mois** suite au début de votre pratique pour adhérer aux AMP dépendamment de votre date d'adhésion via ce formulaire et le faxer ou l'envoyer par courriel :

http://extranet.santemonteregie.qc.ca/affaires-medicales-professionnelles/medecine-generale-drmg/amp.fr.html

http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/affaires-medicales-professionnelles/medecine-generale-drmg/AMP/Formulaire_adhesion_AMP.pdf

Les AMP sont :

Urgence exclusive
Urgence + GMF-R/Hospitalisation/CHSLD (6 h /semaine)
Prise en charge de toute clientèle (min 500 patients pour la 1re année)
Prise en charge (min 250 patients) + Urgence (6 h /semaine)
Prise en charge (min 250 patients) + Hospitalisation (6 h /semaine)
Prise en charge (min 250 patients) + GMF-R activité réseau (6 h /semaine)
Prise en charge (min 250 patients) + CHSLD (6 h /semaine)

Les AMP sont automatiquement renouvelés aux **2 ans** à partir de votre date d'adhésion. Vous pouvez choisir de modifier vos AMP à **chaque trimestre suivant votre renouvellement**. Si vous n'êtes pas encore rendus au premier trimestre suivant votre renouvellement et que vous désirez modifier vos AMP, vous devez me fournir les raisons expliquant ce changement et j'analyserai la demande avec la DSP-adjointe et la table locale avant de l'accepter ou la refuser.

****** Nouveauté depuis janvier 2021 :**

Tout nouveau facturant doit prendre un minimum de **50 %** du nombre requis par les AMP (Soit de 250 patients ou de 125 patients en fonction de l'AMP choisi) au **GAMF**. Suite à des vérifications, les patients des lettres d'entente 321 et 304 (transfert en bloc) sont également comptabilisés et équivalents.

GMF/GMF-R/GMF-U

Les GMF (Groupe de médecine familiale) doivent honorer plusieurs engagements en retour de subventions et ressources professionnelles.

GMF = Prise en charge et suivi avec équipe de professionnels
GMF-R (super-clinique) = Mission de prise en charge et d'urgence mineure/SRV
GMF-U = Mission de prise en charge et d'enseignement

GMF
http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001527/

GMF-R
http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001630/

GAMF (LE321), transferts en bloc de patients (LE304) et forfait alloué au nombre de patients inscrits

Le guichet d'accès au médecin de famille, anciennement appelé GACO, est un site centralisé permettant à la population de s'inscrire sur une liste afin d'obtenir un médecin de famille en fonction de leur degré de vulnérabilité (codes A, B, C, D et E).

Vous pouvez maintenant demander des listes de patients du GAMF et les compter dans votre inscription sans nécessairement les voir tout de suite. C'est ce qui est appelé la pré-inscription (Lettre d'entente 321).

Vous pouvez également transférer en bloc des patients d'un MD à la retraite avec un minimum de 250 patients et un max de 1000 patients (Lettre d'entente 304).

Finalement, la FMOQ a négocié avec le MSSS pour un forfait annuel versé aux omnipraticiens qui auront inscrits plus de 750 patients actifs (7500 $) et 1000 patients actifs (15 000$). Définition de patients actifs : https://guide-pratique.fmoq.org/lexique/suppl%C3%A9ments-allou%C3%A9s-annuellement-en-fonction-du-nombre-de-patients-inscrits-actifs-7501000-patients/

Ressource : https://guide-pratique.fmoq.org/

Coordonnateur du guichet : Dr Félix Le-Phat-Ho
felix.le-phat-ho.med@ssss.gouv.qc.ca

Infirmière du GAMF Dominique Laberge
dominique.laberge.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca
Téléphone: 450-455-6171, poste 72244
Télécopieur : 450 424-8228

Vidéo Youtube
https://youtu.be/BnNQa7Yysiw

FAQ
https://www.fmoq.org/pratique/organisation-de-la-pratique/guichets-d-acces/faq/

Lettre d'entente 321 (la grande inscription)
https://www.fmoq.org/pratique/organisation-de-la-pratique/guichets-d-acces/le321-nouveau-processus-d-inscription/

Lettre d'entente 304 (transfert en bloc de patients)
https://www.fmoq.org/pratique/ententes/prise-en-bloc-de-patients/

FAQ 304
http://fmoq.s3.amazonaws.com/pratique/organisation-de-la-pratique/lettre-d-entente/Questions-reponses-prise-en-bloc-022017.pdf

ACCUEIL CLINIQUE

L'accueil clinique est un corridor de service en établissement pour la 1re ligne afin de référer des cas semi-urgents nécessitant une évaluation initiale et une investigation ainsi qu'un traitement administré selon une ordonnance collective.

http://accueilcliniquehal.com/

Vous devez faire la demande de code d'accès à l'infirmière du guichet et vous inscrire via le site Internet. Lorsque vous voulez référer un patient à l'AC, vous devez contacter l'infirmière pour présenter votre cas et faxer la demande au service selon le bon protocole ou directement de votre DMÉ.

Accueil clinique HAL
450 699-2425, poste 4383

CRDS/APSS

Le CRDS (centre de répartition des demandes de services) de la Montérégie découle de l'APSS (accès prioritaire aux services spécialisés) qui consiste à référer vos patients aux services de médecine spécialisée pour des conditions bien

identifiées. La plupart des DMÉ (dossier médical électronique) ont intégré les formulaires à cet effet et d'autres s'ajouteront au fur et à mesure.
Liens utiles :

https://www.crdsmonteregie.com/medecins-omnipraticiens/

ENDOSCOPIE DIGESTIVE

Pour vos références en endoscopie digestive (hors CRDS), voici le lien avec le formulaire à remplir et à faxer selon la priorité.

http://mdcisssmo.com/EndoscopieV2.html

LES SOINS DE FIN DE VIE

La loi concernant les soins de fin de vie implique plusieurs dispositions notamment les **soins palliatifs**, la **SPC** (sédation palliative continue), les **DMA** (directives médicales anticipées) et finalement, l'**AMM** (L'aide médicale à mourir) . La responsable médicale locale du GIS (Groupe interdisciplinaire de soutien) pour l'AMM est Dre Karyne Amyot.

Dre Karyne Amyot karyneamyot@videotron.ca

Contact responsable pour l'AMM au CISSSMO, Mme Maud Carrier 450-699-2425 (poste 4192)

Liens utiles :

Guide d'exercice sur l'AMM (CMQ, mise à jour 11/2017)
https://drive.google.com/file/d/1R9lMpCjEPdT4bvvOpO_DIeIevcKPOqvH/view?usp=sharing

http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/loi-concernant-les-soins-de-fin-de-vie/

http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/directives-medicales-anticipees/

http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/aide-medicale-a-mourir/

FORMATION CONTINUE

Le responsable de formation au niveau syndical à l'AMOSO :

Dr Ka Ho Tong kahotong@hotmail.com

Le **Collège des médecins** exige maintenant un minimum d'heures de formation continue par année **(250 heures sur un cycle de 5 ans et un min de 25 heures par an)**. De nombreuses conférences ou midi-conférences sont présentées avec ou sans subvention des pharmaceutiques en CLSC, GMF et souvent dans des restos. Vous recevrez probablement plusieurs invitations à cet effet.

http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2018-11-29-fr-obligations-medecins-formation-continue.pdf?t=1550248519087

FAQ
http://www.cmq.org/page/fr/QR-formation-continue-obligatoire.aspx

En tant qu'omnipraticien qui pratique à temps plein, vous avez droit à des **allocations du fonds de formation continue** jusqu'à concurrence de 7 jours par année civile. Une journée correspond à 2 blocs de 3 h de 174 $. Une journée correspond donc à 388 $ **(sera bientôt majoré par la FMOQ)**

Plus de détails :
https://www.fmoq.org/formation/politiques/allocations-et-ressourcement/

Conférence et congrès :

https://www.dpcmed.umontreal.ca/events/
https://www.fmoq.org/formation/activites-de-formation/les-congres/

En ligne :

www.lemedecinduquebec.org
www.caducee.fmoq.org
www.mdbriefcase.com
www.professionsante.ca

LA FACTURATION ET LES FINANCES

Il y a eu plusieurs changements à la nomenclature de facturation en cabinet (GMF, CLSC, UMF)

Vous pouvez vous charger vous-même de votre facturation via la RAMQ ou engager une agence de facturation.

De plus, des ateliers sont offerts par FONDS FMOQ pour guider les jeunes médecins en début de pratique sur tous les aspects financiers (REER, CELI, MARIAGE, MAISON, etc.)

Liens utiles :

FMOQ facturation
https://www.fmoq.org/pratique/facturation/remuneration/facturation-nouvelle-nomenclature-juin-2016/

FONDS FMOQ Ateliers pour jeunes médecins
https://www.fondsfmoq.com/jeunes-medecins/ateliers-pour-les-jeunes-medecins/

SANTÉ INC, aide-mémoire 2017
https://drive.google.com/file/d/1UvQHec6cC_K_8XkJxH34EXo-LyDrqTfl/view

SANTÉ INC, agences de facturation 2017
http://santeinc.com/2017/01/guide-des-services-de-facturation/

RAMQ

La régie d'assurance maladie du Québec est votre agent payeur. Soit vous vous inscrivez pour faire votre facturation soit vous laissez l'agence le faire pour vous.

Vous devez vous inscrire aux **services en ligne** pour avoir accès à votre profil et à la messagerie sécurisée en plus des formulaires qui peuvent être remplis en ligne.

Document d'introduction
http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/evenements-carrieres/info-omni.pdf

FRAIS ACCESSOIRES ET ÉCHOGRAPHIES

Suite au rappel à l'ordre par le ministère fédéral, le MSSS a autorisé le remboursement par les CISSS/CIUSSS de fournitures médicales (seringues, aiguilles, etc.) et les produits d'injections d'infiltration. Les patients n'ont donc plus à payer.

De plus, les échographies en clinique privée de radiologie sont maintenant remboursées par la RAMQ ainsi que les blocs facettaires (comme l'était les graphies simples : rayon-x, Repas/lavement baryté, mammographie).

Pour les **frais accessoires non assurés en cabinet** (e.g. formulaires, attestations, etc.), les tarifs varient d'un médecin à un autre et d'une clinique à une autre.

Voici une liste de tarifs provinciale proposée par la FMOQ
https://fmoq.s3.amazonaws.com/pratique/facturation/frais-accessoires/Grille-tarifaire-FMOQ-2017_FR.pdf

FISCALITÉ/ACOMPTES PROVISIONNELS

La première année de pratique se fait sans paiement des acomptes provisionnels puisque la RAMQ doit calculer les montants perçus. **ATTENTION** de ne pas trop dépenser puisque vous aurez à rembourser le tout à la fin de l'année. Il faudra par la suite payer les acomptes pour le fédéral et le provincial à chaque trimestre.

Une stratégie est de mettre de côté 50 % de vos paies automatiquement. Plusieurs vont se payer les services d'un comptable/fiscaliste ou consulter un conseiller financier.

N'oubliez pas de conserver vos pièces justificatives pour vos dépenses professionnelles (formation continue et congrès, adhésion ACPM/FMOQ/CMFC, outil de travail informatique, cellulaire, etc.)

ACPM

Vous devez obligatoirement vous prémunir d'une assurance responsabilité pour laquelle les cotisations varient selon votre profil de pratique (e.g. urgence, bureau, hospit).

Vous pouvez également vous faire rembourser la quote-part en faisant une demande le plus tard en mars de l'année suivante.

Plus de détails
http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/administration-pratique/Pages/assurance-responsabilite.aspx

PERMIS DE PRATIQUE et CMQ

Pour débuter votre pratique, vous devez avoir réussi votre examen du CMFC, faire la demande d'un permis régulier via inscriptionmed.ca **(avant le 1er mai pour un début de pratique avant le 31 août)**, vous inscrire au tableau de l'ordre du CMQ et payer toutes les cotisations inhérentes.

Plus de détails :
http://ofsys.com/T/OFSYS/SM2/504/2/P/F/727476/jRjEls/741046.html

FONDATIONS

Le RLS compte sur plusieurs OBNL et Fondations. La Fondation Anna-Laberge est la plus grande et couvre surtout les besoins en établissement, mais elle désire de plus en plus s'impliquer en première ligne également.

http://www.fondationannalaberge.com/

La Fondation Gisèle Faubert organise également des événements bénéfices pour contribuer aux soins de santé, notamment la création d'une maison de soins palliatifs.

https://fondationgiselefaubert.org/

SANTÉ MENTALE ET ENTRAIDE

Il peut être difficile de s'adapter aux nouvelles exigences relatives au début de pratique sans compter les grands bouleversements entourant la vie familiale et les possibles déménagements. Il ne faut pas se gêner à exprimer ses craintes et son désarroi reliés aux défis qui peuvent survenir tout au cours de l'exercice de votre profession qui est la plus belle au monde, mais qui comporte des hauts et des bas. Entourez-vous et demandez de l'aide rapidement pour prévenir certaines situations irréversibles.

L'un des objectifs du **comité jeunesse** est de briser le silence et de faciliter le processus de recherche d**'aide et d'écoute entre pairs.**

'La vie ne devient pas plus facile, nous devenons meilleurs'

Et devenir meilleur et plus fort nécessite parfois de demander de l'aide.

Liens utiles :

Le PAMQ (Programme d'aide aux médecins)
www.pamq.org

La maison sous les arbres
www.la-msla.com

IMPLICATION ET MOBILISATION

Pour terminer, si vous sentez le besoin de débuter un projet ou mettre sur pied un comité ou tout simplement formuler des suggestions pour améliorer la pratique des autres et ultimement la vôtre, n'hésitez pas à m'en faire part.

Si vous voulez vous impliquer dans le recrutement pour la région, vous pouvez également me solliciter.

Au bout du compte, si des jeunes se mobilisent, le visage de la médecine familiale s'en verra transformé et le tout ne sera que bénéfique pour le patient et la population locale.

BOTTIN

Je vous invite à inscrire vos coordonnées au bottin pour que vous soyez rejoignables en cas de besoin. Ceci est totalement volontaire.

RESPONSABLES RÉGIONAUX

Responsable local du DRMG et co-coordonnateur médical 1re ligne
Dr Félix Le-Phat-Ho
felixlephatho@gmail.com

Adjointe à la DSP - 1re ligne
Mme Chantale Benoit
chantal.benoit.cssssuroit16@ssss.gouv.qc.ca

Coordonnatrice fluidité CISSSMO
Mme Marie Pavageau
marie.pavageau.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Chef de service 1re ligne du CISSSMO/DRMG
M Nicolas Charron
nicolas.charron.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Chef du département de médecine générale CISSSMO
Dre Michèle Lemay
michele__lemay@hotmail.com

Directrice médicale du GMF-U
Dre Alice Chantal Nanhou
nanhou25@hotmail.com

Chef du département de médecine d'urgence CISSSMO
Dre France Fréchette
frechette.france@videotron.qc.ca

Président de l'AMOSO
Dr Sylvain Dufresne
syl.duf@videotron.ca

Vice-Président de l'AMOSO
Dr Philippe Smith
phil_smith_9@hotmail.com

Responsable de la formation continue à l'AMOSO
Dr Ka Ho Tong
kahotong@hotmail.com

ACRONYMES

MSSS : Ministère de la santé et des services sociaux
DRMG : Département régional de médecine générale de la Montérégie
CISSS MO : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
RLS JR : Réseau local de services de Jardins-Roussillon
CMDP : Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens d'un établissement (CISSS)
CLSC : Centre local de services communautaires
CHSLD : Centre d'hébergement et de soins de longue durée
RI : Résidence intermédiaire
CR : Centre de réadaptation
URFI : Unité de réadaptation fonctionnelle intensive
UTRF : Unité transitoire de récupération fonctionnelle (gériatrique)
GMF : Groupe de médecine de famille
GMF-U : Groupe de médecine de famille universitaire
GMF-R : Groupe de médecine de famille avec désignation réseau (Super-clinique)
GAMF : Guichet d'accès au médecin de famille
DSP : Directeur/ice des services professionnels et d'enseignement médical d'un étabissement (CISSS)
AMP : Activités médicales particulières
PREM : Plan régional d'effectif médical
PEM : Plan d'effectif médical d'un établissement (CISSS)